Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212202089-20251126-CCAS20251102-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU C.C.A.S de PLOUASNE

Membres en exercice : 13

L'an deux mil vingt-cinq le dix-neuf novembre à dix-sept heures trente minutes, le CCAS de la commune de PLOUASNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Corinne GESFEROIS, Vice-Présidente du Conseil d'Administration.

Présents : 11

PRESENTS : M. DAUGAN. Mmes ABERT. GESFEROIS. HOUITTE. ROUSSELLE. MOMEUX. PAMART. RAMARD. DENOUAL. PRECHOUX. M. GALLAIS. HAMONET. PIEL.

Votants : 13

ABSENTS EXCUSES :
Alain GALLAIS (Pouvoir donné à Joëlle MOMEUX)
Claire PRECHOUX (Pouvoir donné à Corinne GESFEROIS)

Date de la convocation :
Le 12/11/2025

Délibération n°02-11-2025 : Nouvelles conditions sur le renouvellement des dossiers d'aide alimentaire

Délibération retirée

Fait et délibéré, les : jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Michel DAUGAN
Président du Conseil d'Administration

MAIRIE DE PLOUASNE
Côtes-d'Armor

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le : 26/11/2025
Publié ou Notifié le : 26/11/2025